

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 19
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — — — — — 30
Faits divers, — — — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Février 1879.

Chronique générale.

Le Message espérait un accueil enthousiaste ; M. Gambetta comptait sur une entrée triomphale ; les nouveaux ministres attendaient une réception au moins bienveillante. Il en a fallu rabâcher.

Le Message présidentiel a été accueilli à Versailles avec une froideur marquée. Le centre gauche et la gauche sénatoriale ont applaudi modérément quelques passages, mais, malgré les conseils de M. Gambetta et les intonations magistrales de M. de Marcère, la gauche de la Chambre est restée glaciale. Vainement, le gouvernement nouveau, instruit de l'effet produit par l'amoncellement des portefeuilles dans le centre gauche, avait cherché à parer le coup en donnant, par l'Officiel, des sous-secrétariats d'Etat à deux membres de l'Union républicaine, MM. Turquet et Gablet ; ce groupe et celui de l'extrême gauche (153 membres environ) n'ont pas désarmé, et lorsque les députés, après avoir oui le Message présidentiel, se sont répandus dans les couloirs, le premier mot que nous ayons pu recueillir a été celui-ci : « Allons, c'est la politique des cataplasmes qui continue. » Les mesures « d'apaisement » dont parle le Message sont interprétées à tort ou à raison par la gauche dans le sens d'amnistie tempérée et du retrait de la mise en accusation du 16 Mai, et elles se promettent bien de ne point se contenter de ce régal. On ne s'en prend pas encore au Président de la République. Les républicains ne laissent sur son char de triomphe reposer à neuf, mais on dételle tout doucement ses chevaux. Il ne s'écoulera pas un long temps, croyons-nous, avant qu'on ne les réattelle, pour mener le char à un endroit qui n'est pas précisément la capitale.

RECEPTION DU CORPS DIPLOMATIQUE A L'ÉLYSÉE.

Avant-hier, à deux heures, M. le Président de la République a reçu au palais de l'Élysée les membres du corps diplomatique.

La réception a eu lieu dans le grand salon de l'Élysée ; les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires avaient à leur tête M^{re} Meglia, nonce apostolique et doyen du corps diplomatique.

M. Grévy était entouré de tous les ministres et portait le grand cordon de la Légion d'Honneur.

Les ambassadeurs étaient accompagnés des attachés militaires en grand costume.

Ils ont été présentés par M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, et ont adressé individuellement leurs félicitations au nouveau Président de la République en lui présentant le personnel de leur mission.

A la fin de la réception, et après avoir remercié les ambassadeurs et les ministres des sentiments qu'ils lui avaient exprimés, M. le Président a prononcé une courte allocution dans laquelle il s'est félicité de pouvoir constater, la première fois qu'il avait l'honneur de recevoir les représentants des puissances étrangères, que la France avait les meilleures relations avec l'étranger.

Il a ajouté qu'il pouvait donner l'assurance que le gouvernement de la République française ferait tout au monde pour les consolider, et a prié les ministres présents d'être les interprètes de ces sentiments auprès de leurs gouvernements.

En terminant, M. le Président de la République a vivement remercié les ambassadeurs et les ministres étrangers de l'empressement qu'ils avaient mis à régulariser leur situation auprès du nouveau gouvernement de la République française.

Il leur en a témoigné toute sa reconnaissance et a prié les membres du corps diplomatique de recevoir les sentiments de haute estime et de profonde cordialité dont il était animé.

La réception a duré environ une demi-heure.

Il n'avait été déployé dans la cour de l'Élysée aucun appareil militaire.

« Cette cérémonie, dit un journal républicain, a eu lieu avec une simplicité américaine. Pas de troupes, pas de musique.

» M. Grévy, s'empresse-t-il d'ajouter, portant le grand cordon de la Légion d'Honneur et la plaque, entouré de tous ses ministres, a reçu dans le grand salon d'honneur le corps diplomatique. »

Nous voilà loin de la simplicité américaine, qui n'admet, si nous ne nous trompons, ni plaques, ni grands cordons.

Qu'en France un chef d'Etat se croie obligé d'emprunter ces insignes à l'empire et à la monarchie, rien de mieux et nous sommes loin de l'en blâmer ; mais ce qui nous révolte, c'est ce faux puritanisme d'une certaine école qui grimace la modestie et l'austérité en copiant sans bruit ce qu'il réproche bruyamment chez les autres.

Ces Tartuffes politiques se croient de grands novateurs, quand ils ne sont que de pâles contrefaçons. (Assemblée nationale.)

Un grand nombre de députés républicains se montrent très-mécontents du Message.

Plusieurs font remarquer qu'il n'ajoute rien à ce qui a été dit dans les Messages précédents.

On s'accorde à penser que le ministère actuel durera peu.

Le cabinet est déjà très-ébranlé. L'extrême gauche a résolu de l'interpeller sur sa politique intérieure, s'il ne fait connaître à la tribune son programme.

Nous pouvons affirmer d'une façon certaine que le conseil municipal de Paris refuse absolument de quitter le palais du Luxembourg pour faire place au Sénat.

Quelques radicaux, toujours à l'affût des nouveautés burlesques, colportent en ce moment, dans le quartier de la Madeleine, des pétitions à faire signer pour demander la démolition de la chapelle expiatoire.

On remarque, dans le monde politique, que M. Bardoux avait été, il y a deux ans, amené à donner sa démission de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, après avoir assisté au mariage purement civil de M. Jules Ferry. Aujourd'hui, M. Jules Ferry remplace M. Bardoux au ministère de l'instruction publique.

Une dépêche de Rome annonce que le Vatican a fait prévenir officiellement qu'il consulterait le Président de la République sur le choix de deux cardinaux français.

S'il faut en croire le correspondant du Journal de Genève, M. Grévy et M. Gambetta seraient d'accord sur la question de l'amnistie. « M. Gambetta, dit-il, veut une amnistie partielle, homeopathique, suivant le mot qu'on lui prête, mais enfin une amnistie ; il tient — et repousse celui de la grâce — au mot, à cause de ses électeurs parisiens et de ceux de ses amis qui ont été élus par les grandes villes. »

Malgré les démarches réitérées faites auprès de lui, M. Dufaure s'était constamment refusé à rendre leurs droits politiques aux condamnés de la Commune graciés par le gouvernement.

Telle n'est point la pensée du nouveau cabinet. Nous croyons savoir, en effet, que le nouveau ministre de la justice va prendre des mesures pour que toutes les conséquences de l'amnistie soient appliquées

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES TAPISSERIES

DE

SAINT FLORENT

(Suite.)

Le premier personnage qui aborde directement saint Florent levant de sa main sa toque et de l'autre faisant un geste animé, doit, à la manière dont il porte les cheveux et la barbe, être un ecclésiastique. Il doit même être revêtu d'une haute dignité, à en juger par l'ampleur et la richesse de ses vêtements, comme par l'espèce de sac ou cabas de velours bleu qu'il porte devant lui, tel qu'avaient l'habitude d'en porter autrefois les ecclésiastiques de dignité supérieure.

Au bas de ce tableau on lit :

Pres Meur sur Loyre avoit vng gros serpent
Qui vomissoit le venin-serpentin
En au Retour conseil de saint Martin
Préservé tous de mal qui en dépend.

Autre pièce encore en trois tableaux.
Une femme aveugle, qui cependant semble de haut rang, supplie à genoux saint Florent, toujours

accompagné de son ange conducteur, de lui rendre son fils qui s'est noyé dans la Vienne. Derrière la femme se tiennent debout deux personnages dont l'un doit appartenir à l'armée, à en juger par son épée, et l'autre est un prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux. Au-dessus d'eux une autre tête, qui semble celle d'un paysan, jette un regard curieux sur la scène qui s'offre devant lui.

Au haut du tableau, à droite, nous voyons saint Florent à genoux et en prière, les mains jointes, la face tournée vers l'orient, ayant toujours son ange derrière lui, lequel semble, de son bras étendu, lui indiquer au bas du coteau l'endroit de la rivière où il devra faire chercher l'enfant.

Toute la campagne n'est qu'un paysage de coteaux boisés.

Au bas se lit :

Pour son enfant vne femme aveuglée
Le vint prier de cœur a dieu Rengé
En luy disant en teau est submergé
Trois jours y a dont le suis desolée.

Saint Florent est debout ; la mère, toujours suppliante, est courbée, les bras croisés, devant le saint, qui la guérit au moment même de sa cécité. Des marins dans une barque ramènent d'un coup de gaffe l'enfant, qui revient tout debout et vivant, un bras levé vers le ciel.

Dans le fond du tableau, on aperçoit la ville de Gandes avec ses fleches, ses tours, ses églises, ses

clochers, sa basilique, son haut castel ; le tout en amphithéâtre sur le coteau.

Au bas se lit cette légende :

Le saint se met en deuote oraison
Et pour l'enfant humblement prie dieu
En vie appert puis tiré hors du lieu
Donné à la mere, entière guérison.

Saint Florent est debout, toujours accompagné de son ange qui se tient respectueusement derrière lui. Il est revêtu de tous les ornements sacerdotaux et tient tout grand ouvert un livre (soit l'Evangile, soit le Rituel), dans lequel il lit en faisant les conjurations qu'il accompagne d'un geste impératif. Il est entouré d'une foule nombreuse de clergé, de peuple, de moines, de religieuses, que domine la hallebarde du massier. Une haute bannière où est représentée la Vierge portant son fils dans ses bras, une magnifique croix processionnelle, et une singulière croix improvisée au moyen d'un morceau de bois ou de fer qui semble brut et rugueux appliqué grossièrement dans une entaille au-dessus de la hampe et de l'immense fer d'une lance supportée par une haste gigantesque, les dominent.

La scène du haut dans l'angle à gauche, au-dessus précisément de saint Florent et de son ange, nous montre l'accueil fait à Tours par saint Martin à saint Florent lui soumettant le cas du terrible serpent de Wur, et recevant à cet égard ses conseils.

L'évêque, saint Martin, est revêtu de ses ornements épiscopaux, et le prêtre, saint Florent, de ses ornements sacerdotaux. Des membres du haut clergé également en grand costume accompagnent l'évêque, et l'évêque et le prêtre (saint Florent) se serrent cordialement la main. L'ange se tient toujours derrière saint Florent à une respectueuse distance.

Saint Florent, disons-nous, lit les prières de l'exorcisme en présence du dragon, et de la main droite semble l'adjurer de se retirer. Le monstre est étendu terrassé aux pieds du saint. Il est tout couvert d'écaillés bleues parsemées de taches blanches ou à reflets blancs, du moins quant à la partie supérieure ou externe de son corps, de ses membres, de ses ailes et de sa queue, car toutes les parties inférieures ou internes apparaissent blanches, mais à reflets rouges. Les ailes sont déployées et toutes armées de défenses aiguës à chaque articulation, indiquée par des barres osseuses ; les pattes, armées également de griffes aiguës, la gueule béante, rouge et sanglante, où apparaissent d'effroyables défenses, et d'où sort une longue langue ou dard rouge flamboyant. Il jette des flammes par la gueule, par les naseaux, également rouges et sanglants, par les yeux et les oreilles qui ne sont que des trous ras la tête et surmontés de cornes couvertes d'écaillés bleues à reflets blancs à l'extérieur, blanches à reflets rouges à

aux « malheureux égarés de l'insurrection de 1871. »

A l'avenir, tous les revenants de la Nouvelle-Calédonie pourront établir leur domicile à Paris et, qui plus est, figurer sur les listes électorales de la capitale.

C'est beaucoup, c'est même trop. Eh bien, nous doutons encore que, malgré toutes ces concessions, les partisans de l'amnistie pleine et entière, sans restriction aucune, se déclarent satisfaits.

STATISTIQUE MINISTERIELLE.

A propos de la formation du cabinet du 4 février qui a pour président M. Waddington, voici quelques renseignements statistiques intéressants :

Depuis la fin de l'Empire, c'est-à-dire depuis le 4 septembre 1870, on compte sept membres de nos Assemblées politiques ayant rempli les fonctions de vice-président ou de président du conseil des ministres : MM. Jules Favre, Jules Dufaure, le duc Albert de Broglie, le général de Cissey, Buffet, Jules Simon, Dufaure, déjà nommé, et Waddington.

Vingt et un personnages politiques se sont succédé au ministère de l'intérieur depuis le 4 septembre 1870 : MM. Gambetta, Jules Favre, Crémieux, Hérod, Emmanuel Arago, Ernest Picard, Lambrecht, Casimir Périer, Victor Lefranc, le comte de Rémusat, de Goulard, Beulé, le duc de Broglie, Bardy de Fourtoul, le général de Cissey, le général de Chabaud La Tour, Buffet, Ricard, de Marcère, Jules Simon, Welche et de Marcère, déjà cité.

Le portefeuille des affaires étrangères a été confié aux six ministres dont les noms suivent : MM. Jules Favre, le comte de Rémusat, le duc de Broglie, le duc Decazes, le marquis de Banneville et Waddington.

Les huit ministres suivants ont été à la tête du département de la justice : MM. Crémieux, Dufaure, Ernoul, Dopeyre, Tailhand, le duc de Broglie, Lepelletier, Dufaure, déjà nommé, et Le Royer.

Le ministère des finances a été successivement occupé par MM. Ernest Picard, Pouyer-Quertier, de Goulard, Léon Say, Magne, Mathieu-Bodet, Caillaux, Dutilleul et Léon Say, déjà nommé.

Les hommes politiques qui ont été placés à la tête du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts sont au nombre de dix : MM. Jules Simon, Waddington, Babinet, de Fourtoul, de Cumont, Wallon, Brunet, Faye (de l'Institut), Bardoux et Jules Ferry.

Le ministère de la guerre a été successivement occupé par MM. le général Le Flô, l'amiral Fourichon, Gambetta, le général de Cissey, le général du Barail, le général Berthaut, le général de Rochebouët, le général Borel et le général Gresley, soit neuf ministres depuis 1870.

Le portefeuille de la marine n'a été confié qu'à sept personnes : les amiraux Fourichon, de Dompierre-d'Hornoy, Pothuau, de Montaignac, Gicquel des Touches, Roussin, Pothuau, déjà cité, et Jauréguiberry.

l'intérieur, comme pour tout son corps, ses membres, sa queue, ses ailes elles-mêmes. Une longue queue de serpent couverte des mêmes écailles bleues à reflets blancs quant au-dessus et le dessous blanc à reflets rouges comme pour tout le reste, terminée par un énorme fer de lance qu'il redresse et dont les deux bases se recourbent en crocs ou crochets pointus, est ramenée et serrée contre les flancs du monstre. Sur son col est une corne recourbée et aiguë, rouge et blanche comme le terrible fer de lance flamboyant et ondulé qui se dresse au bout de sa queue.

Il n'est pas entièrement sorti de son antre où une partie de son arrière-train semble encore engagé.

Aux pieds du dragon apparaît la classique tête de mort.

(A suivre.)

Nous apprenons le mariage du fameux tailleur Crémieux avec M^{lle} Rose Carcassonné, fille d'un riche négociant de Cette.

La noce est fixée au 25 février.

Les témoins de M. Crémieux sont M. Gaston Vassy, rédacteur de l'Événement, et M. Léo Taxil, rédacteur en chef du Frondeur.

Il y a eu depuis le 4 septembre onze titulaires du ministère des travaux publics : MM. Dorian, le baron de Larcy, Teisserenc de Bort, de Fourtoul, Béranger, Deseilligny, Caillaux, Christophe, Paris, Graëff et de Freycinet.

Enfin, onze ministres se sont succédé à l'agriculture et au commerce : MM. Magnin, Labreche, Victor Lefranc, de Goulard, Teisserenc de Bort, de la Boullerie, Deseilligny, Grivart, le vicomte de Meaux, Teisserenc de Bort, déjà cité, et Lepère.

Parmi les hommes politiques qui ont fait partie des différents ministères depuis 1870, neuf sont décédés : MM. Ernest Picard, Lambrecht, Casimir Périer, le comte de Rémusat, de Goulard, Beulé, Ricard, Dorian et Deseilligny.

De ces anciens ministres, vingt trois n'appartiennent ni au Sénat ni à la Chambre des députés : MM. Victor Lefranc, Welche, Ernoul, Dopeyre, Lepelletier, de Cumont, Faye, Mathieu-Bodet, Dutilleul, le duc Decazes, le général Le Flô, le marquis de Banneville, le général du Barail, le général Berthaut, le général de Rochebouët, le général Borel, Gicquel des Touches, Roussin, Graëff, de la Boullerie, Grivart, le vicomte de Meaux et Ozanne.

LE PALAIS DE M. GAMBETTA.

Le président de la Chambre des députés est donc installé au Palais-Bourbon, dans cette charmante résidence, assurément la plus confortable et la plus riante de celles qui sont affectées au monde officiel de Paris.

Au rez-de-chaussée se trouvent les trois vastes salons, le boudoir, la galerie des fêtes, et, parallèlement à cette galerie construite en fer, celle plus étroite où M. de Morny, et après lui M. Schneider, avaient placé leurs tableaux. M. Gambetta, qui a veillé lui-même de très-près à son installation, s'est établi dans les élégants appartements du premier étage auquel on accède à droite par l'escalier de marbre, à gauche par le petit escalier par où le président se rendait à la séance, en traversant la galerie des tableaux, au-delà de laquelle se trouvait la garde d'honneur. On trouve à ce premier étage une salle à manger moins solennelle que celle du rez-de-chaussée, plusieurs salons où M. de Morny avait entassé ses collections d'objets d'art, et enfin, les chambres, parmi lesquelles M. Gambetta a choisi la sienne, celle même où M. de Morny mourut, donnant sur le merveilleux jardin du quai d'Orsay.

Le premier acte du nouveau président, en prenant possession du palais, a été d'augmenter le traitement des employés.

La Correspondance provinciale, qui est rédigée au ministère de l'intérieur de Prusse sous l'inspiration directe de M. de Bismarck, apprécie ainsi qu'il suit l'élection de M. Grévy comme Président de la République française :

« Le changement opéré dans la direction suprême de la République française s'est accompli avec le plus grand calme et avec la plus grande régularité, et la presse républicaine tout entière croit être autorisée à trouver dans ce fait une preuve décisive de la stabilité du nouvel ordre de choses.

» Toutefois, quand on considère les surprenants événements de cette première semaine de la nouvelle ère républicaine, on ne saurait se dissimuler que la République aura à traverser encore de plus considérables épreuves. La grâce qui va apparemment être accordée à tous ceux qui ont pris part à la Commune de 1871 et leur retour en France apporteront incontestablement une nouvelle force, un encouragement et un stimulant aux éléments républicains radicaux. Et, d'autre part, le transfert également probable des corps parlementaires de Versailles à Paris donnera une nouvelle prise à l'agitation radicale. On pourra alors se poser la question de savoir si l'union jusqu'ici maintenue des républicains modérés sera assez forte et assez solide pour surmonter les dangers qui résulteront de cette situation.

» Les intentions expressément et résolument manifestées par le président Grévy ont donné de nouvelles garanties au maintien des relations pacifiques de la République française avec l'étranger. Ces intentions ont été confirmées en outre par le poste de confiance qui a été confié à M. Waddington qui, par suite de la direction qu'il a impri-

mée jusqu'ici à la politique française et de la position qu'il a occupée au congrès de Berlin, jouit d'une confiance universelle en Europe. »

LE MESSAGE ET LA PRESSE.

Le Message présidentiel affecte visiblement de rester dans les tonalités sourdes. (Figaro.)

Avec la paix, ce Message nous promet la prospérité. M. Dufaure, lui aussi, nous l'avait promise... il y a seize mois. M. Dufaure est parti et elle n'est pas venue. (Paris-Journal.)

Les hommes vraiment sérieux reconnaîtront que c'est une manifestation d'impuissance étalée à la tribune nationale par le présent et l'avenir de la République. (Gaulois.)

Le Message du Président de la République serait d'un conservatisme rassurant, s'il n'était d'un laconisme effrayant. M. Jules Grévy a trouvé le secret de rejeter dans l'ombre toutes les questions scabreuses qui préoccupent le pays. (Soleil.)

Le Message n'a que le mérite d'être bref ; il est conservateur. (Assemblée nationale.)

Le Président de la République, dit le Constitutionnel, est modeste, trop modeste ; ce Message aurait parfaitement pu être émis au nom du maréchal de Mac-Mahon et être contresigné par M. Dufaure.

Le Message, disent les Débats, n'est qu'une déclaration de principes ; ce n'est pas un programme. Son mérite, c'est d'être sobre et froid.

La France aime la clarté et la franchise, il n'y a rien dans le Message qui ne soit absolument net et loyal. (République française.)

En résumé, il y a dans ce Message deux mots excellents : devoirs du gouvernement, droits du pays. Il en manque un, le plus excellent de tous : amnistie. Le gouvernement l'a omis, la Chambre le remettra. (Rapport.)

Nous eussions été heureux que le mot formel d'amnistie fût prononcé. (Voltaire.)

Le Message est banal, il devait l'être pour deux raisons : d'abord parce qu'il est message, ensuite parce qu'il est centre gauche. (Marseillaise.)

La Lanterne dit que le Message n'engage ni ne couvre les ministres, et qu'on ne saurait le considérer comme un programme.

D'après le XIX^e Siècle, le Message explique à merveille le grand changement politique qui doit s'opérer dans huit jours.

On voulait se précipiter dans l'avenir, voilà que l'avenir menace de ressembler au passé. (Révolution française.)

Ce document est foncièrement constitutionnel : M. Grévy a tracé le devoir du pouvoir exécutif. (Événement.)

Soyons sincères, nous attendions mieux ; en définitive, Message incolore, laissant la porte ouverte à toutes les conjectures. (Petit-Parisien.)

L'opinion publique est unanime à proclamer qu'ils ont réalisé tous les deux, avec un talent indéniable, l'art de parler pour ne rien dire. (Patrie.)

Le premier Message du nouveau Président affecte, en effet, la forme prudente, réservée, incolore, qu'avaient en 1830 les premiers discours du trône. (Liberté.)

D'après l'Estafette, c'est le Message de la confiance pour tous.

L'Ordre dit que M. Grévy n'a pas fait de programme : il s'est contenté de quelques généralités peu compromettantes sur « les besoins réels et les vœux certains du pays. »

La France constate que le Président laisse la carrière ouverte aux impulsions en avant, comme il est prêt à subir les mouvements de retraite de l'opinion.

Le National fait surtout ressortir la simplicité de style du Message.

Le Pays dit que M. Grévy a parlé trop peu, pour que ses ministres ne parlent pas à leur tour et ne disent au pays ce qu'ils veulent faire.

Le Monde : Il a parlé pour ne rien dire, ou, ce qui revient au même, pour dire qu'il ferait tout ce qu'on voudrait. C'est trop, pour que l'engagement soit pris à la lettre.

Le Temps dit que le Message inaugure, dans sa plénitude, le régime parlementaire ; c'est son principal caractère.

La Défense dit que le Message a été une déception pour les républicains.

La Presse pense que les républicains avaient le droit d'attendre davantage du Message de M. Grévy.

La Gazette de France dit que le Message est la négation formelle des théories républicaines.

LES GRANDES MANŒUVRES ALLEMANDES EN 1879.

Nous lisons dans le Journal d'Alsace :

« Les grandes manœuvres du 45^e corps d'armée (Kaiser-Manöver), qui ont été empêchées l'année dernière, par suite d'événements présents à toutes les mémoires, doivent, d'après plusieurs journaux allemands, avoir lieu cette année.

» Pour ces manœuvres, on rappellera les soldats en congé, de manière à opérer avec des cadres complets. Pendant leur durée, Metz et Strasbourg seront occupés par la 16^e division et la 57^e brigade d'infanterie, qui occuperont les postes et feront le service des deux places ; la 16^e division fournira, en outre, les troupes de la garnison de Thionville.

» Le ministre de la guerre décidera ultérieurement s'il y a lieu de faire venir une compagnie du bataillon de pionniers n^o 45, pour prendre part aux grandes manœuvres de siège qui doivent avoir lieu devant Colbentz en août et septembre prochain.

» Les forts environnant Strasbourg seront cette fois utilisés pour loger les troupes.

» Touchant le choix du terrain, les environs de Metz ont été écartés, sans doute à cause de leur trop grande proximité de la frontière française ; l'empereur décidera en dernier ressort sur le lieu et le moment où les manœuvres auront lieu. »

Etranger.

ALLEMAGNE. — M. de Bismarck vient de rentrer à Berlin. Il est sans doute rappelé dans la capitale par l'opposition assez vive que rencontre au sein même du conseil fédéral son projet de loi sur la discipline parlementaire.

Ce projet de loi, en effet, est vivement combattu, et s'il est accepté par le conseil fédéral, il subira des modifications profondes qui le changeront complètement.

Les représentants de la Bavière et du grand-duché de Bade l'ont repoussé, comme ils y avaient été invités par leurs commettants.

En présence de l'opposition des petits États et de la presse allemande presque tout entière, la commission de justice du conseil fédéral s'est décidée à opérer elle-même des modifications au projet de loi pour qu'il ne soit pas rejeté dans son ensemble. Les officiers de Berlin ont préféré en sacrifier une partie afin de sauver le reste.

C'est ainsi qu'on a supprimé l'article qui renvoyait l'orateur, prévenu d'avoir outrepassé ses droits, devant le juge de droit commun, et qui le privait en certains cas de son droit d'éligibilité.

Le projet passera encore à « un filtre », comme dit la Gazette nationale ; on l'amènera le plus possible, afin de le rendre acceptable. Mais il faut encore qu'il soit discuté par le Parlement qui bientôt doit reprendre ses séances ; et malgré le travail d'épuration auquel il est soumis, il ne sera peut-être pas du goût des députés allemands qui, en le votant, donneraient au chancelier un bâton pour les frapper.

M. de Bismarck possède encore une grande influence sur le Parlement, mais nous doutons qu'il parvienne à lui arracher ce vote qui impliquerait une abdication de la liberté parlementaire.

RUSSIE. — Une note diplomatique a été remise au cabinet de Bucharest de la part du gouvernement russe, pour le sommer d'évacuer le fort d'Arab-Tabia, occupé par les troupes roumaines.

Comme l'affaire est soumise aux puissances co-signataires du traité de Berlin, il y aura sans doute un arbitrage. Le bruit court que le cabinet de Vienne se serait déjà prononcé contre les prétentions russes.

D'un autre côté, on a peut-être exagéré cette question, car nous lisons dans une dépêche adressée au *Daily Telegraph* que la Russie a proposé aux puissances un compromis d'après lequel la frontière roumaine de la Dobroudja serait fixée à 10 kilomètres de Silistrie au lieu de 27, ainsi qu'elle l'avait demandé d'abord.

Si la Russie propose elle-même cette transaction, nous espérons que le différend n'aura pas de suites fâcheuses. La commission de délimitation sera alors chargée de tracer la nouvelle frontière.

ITALIE. — Le procès de Passanante, accusé d'une tentative d'assassinat sur le roi d'Italie, a été retardé, parce que l'avocat chargé de la défense a soulevé la question d'aliénation mentale.

Une commission de médecins a donc été nommée pour examiner Passanante.

Mais ces délais sont hors de toute raison. Aussi une interpellation a été adressée au ministre de la justice par M. Indelli, dans la séance du Parlement italien du 4 février, sur ces lenteurs inaccoutumées.

M. Tajani n'a pas hésité à donner satisfaction à l'opinion qui s'étonne de ces longs délais. Il a déclaré que le procureur général a déjà fait son devoir en exprimant au président des assises la désapprobation du gouvernement.

Il est donc à penser qu'avant peu le procès suivra son cours.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Sur le compte rendu, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de janvier 1879, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République le 4 février, une médaille d'argent de 4^e classe a été décernée à M. Mignot, gardien chef de la maison centrale de Fontevault, 1875-1878: s'est particulièrement distingué en désarmant deux détenus en état de rébellion et en réprimant des révoltes.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Il y avait foule, hier soir, à la représentation de *Fils naturel*. L'œuvre de M. Alexandre Dumas (deuxième du nom) et ses habiles interprètes ont obtenu un très-grand succès. Tous les rôles ont été joués avec un talent des plus remarquables, et il n'est pas un artiste qui n'ait eu sa part d'applaudissements. Citons particulièrement MM. Ch. Masset, Albert Lambert, Depay, Duchesne, M^{lle} Largillière, M^{lle} Duchesne et M^{lle} Léonie Leprieux, des noms que le public de notre ville ne devra point oublier.

Demain mardi, seconde et dernière représentation de la compagnie parisienne. Cette fois, les artistes se montreront dans les *Danicheff*, l'excellente pièce de M. Pierre Newski, déjà jouée à Saumur il y a trois ans par la même compagnie, et la seconde fois au mois d'août 1877 par la troupe de l'Odéon.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE.

Le 6^e concours de la Société hippique française à Nantes doit très-prochainement avoir lieu, et déjà l'on s'occupe d'apporter les matériaux nécessaires à dresser les écuries sur le cours Saint-Pierre.

Le concours aura lieu du 9 au 16 mars 1879, et les engagements pour les chevaux seront reçus à la Préfecture, dans les bureaux de la 4^e division, le samedi 4^e mars, avant cinq heures du soir.

Le programme, encore augmenté pour cette année, comprendra 167 prix et 37,608 francs.

Il y aura des classes de chevaux attelés en paires et seuls, de chevaux de selle, des prix spéciaux pour poulains et pouliches de 3 ans, des courses au trot monté pour chevaux de tout âge, nés dans la circonscription de l'Ouest, enfin des courses d'obstacles pour chevaux du concours, chevaux d'armes et chevaux de toutes nationalités.

Candé. — On signale de Candé à l'Union de l'Ouest un fait assez curieux, qui s'est produit au tirage de la classe 1878.

Il y a 37 ans, MM. F. Trottier et P. Tusseau étaient du même tirage. On appelle Trottier; il apporte le numéro 65. On appelle ensuite Tusseau; il apporte 66. Or, cette année, Trottier tire pour son fils malade; il amène 107. Tusseau tire pour son neveu absent, il amène 106. Et si l'on fait le total ces deux numéros pour chacun, tous deux ont le même nombre 172.

La coïncidence est singulière.

Affreuse mutilation. — On lit dans le *Journal de Mamers*:

« Dimanche dernier, le sieur Vovard, Louis, âgé de 50 ans, sabotier et propriétaire au lieu dit la Piche, commune d'Anchinnes, s'est volontairement coupé le bras gauche d'un coup de hache.

» Excellent père et bon ouvrier, le malheureux avait été vivement impressionné par l'arrivée des Prussiens en 1870, et, depuis ce temps, avait à plusieurs reprises donné des signes inquiétants de folie.

» Dimanche, pendant qu'il mangeait, il se leva en disant à son enfant de le suivre. Fort heureusement, la mère qui exerçait une surveillance active sur son mari fit rester l'enfant, et attendit quelques minutes, au bout desquelles elle entendit frapper plusieurs coups de hache dans la boutique. Elle pensa que Vovard travaillait. Après avoir frappé trois coups, celui-ci entra dans la maison tenant dans la main droite sa main gauche coupée au-dessus du poignet, et la jetant à sa femme. — « Tiens, dit-il, la voilà. »

« — Tu as bien fait, a-t-il ajouté, de ne pas laisser venir l'enfant avec moi, je l'aurais tué. — Oh! malheureux, s'écria la femme, tu aurais tué notre enfant. — Il répondit: Oh! non, j'aurais fait comme Abraham, et Dieu aurait arrêté mon bras. »

» Le pauvre fou est en ce moment à Aiençon, dans une maison de santé, en attendant qu'il puisse être admis à l'asile du Mans.

NANTES.

Jeu de nuit, vers 7 heures et demie, la rue Saint-Similien a été mise en émoi par une scène de brutalité révoltante; on ne parlait rien moins que d'un assassinat. Voici en réalité ce qui s'est passé:

Deux paysans passaient au haut de la rue Lenôtre, lorsqu'ils furent accostés par un individu qui leur demanda du feu, puis, sans provocation, les sépara en lançant un coup de pied dans la tête de l'un et en assénant à l'autre un coup de poing qui l'envoya rouler sur le trottoir, la tête la première. Ce dernier était si grièvement blessé, qu'il resta évanoui pendant vingt minutes et qu'on le crut mort. Il fut transporté à la pharmacie Danais, place Bretagne, où des soins intelligents lui firent reprendre ses sens.

La victime de cette sauvage agression est le nommé Pierre Logué, âgé de 66 ans, laboureur, demeurant à Pay. La blessure qu'il a reçue derrière la tête n'est pas aussi grave qu'on l'avait cru tout d'abord.

Un passant avait immédiatement arrêté l'auteur de cet attentat, mais il l'avait lâché, parce qu'il craignait d'être frappé d'un coup de couteau. En effet, il paraît que l'agresseur avait un couteau dans la manche de son paletot, et c'est la peur inspirée à la foule par cette arme qui lui a permis de s'enfuir. Toutefois, il avait été suivi à distance par des témoins de la scène, et, malgré qu'il eût cherché à changer ses vêtements, une demi-heure après il était arrêté dans la rue Lafayette.

Traduit vendredi devant le tribunal correctionnel de Nantes, il a déclaré se nommer Moranne (Théophile), âgé de 22 ans, et avoir subi six condamnations, variant de 6 mois à 15 mois, pour vols, outrages, rébellion, etc.

Sur les réquisitions du ministère public, qui a demandé pour le prévenu une peine exemplaire, le tribunal a condamné Moranne à deux ans de prison.

En attendant prononcer sa condamnation, il a fait un brusque mouvement pour s'échapper du banc des accusés; mais il avait compté sans les gendarmes qui avaient l'œil sur lui et qui, devant son intention, l'ont serré de plus près pour le conduire à la maison d'arrêt. (*Espérance du peuple.*)

APPEL AUX PORTES.

Le vingt-deuxième Concours poétique ouvert en France le 15 février 1879, sera clos le 1^{er} juin 1879. Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé

franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

Faits divers.

On lit dans la *Liberté*:

Vendredi, le tirage de la Loterie nationale a été marqué par un incident qu'il convient de signaler.

Après avoir tiré les 300 premiers numéros du tirage du jour, M. Marteau a averti les spectateurs qu'on allait laisser reposer la roue qui fonctionnait depuis le commencement de l'opération, et qu'on continuerait le tirage à l'aide la roue de réserve.

Cette dernière roue a été aussitôt découverte et soumise à l'inspection réglementaire, et on a continué le tirage sans interruption.

Le changement de roue a eu lieu, croyons-nous, à la suite d'une dépêche adressée à M. Marteau par un habitant de Bayonne et par laquelle ce porteur de billets émettait le doute que le chiffre 6 existât dans la première roue. Il va sans dire que ce doute n'a aucune espèce de fondement.

On a donc changé de roue, et chose étrange et vraiment digne de remarque, à partir de ce moment, les 6 sont sortis presque à chaque coup dans la composition des nombres, et surtout dans les 600,000.

Les perdants de la Loterie nationale. — Le journal *l'Armorique* fait remarquer que, sur 6,000 billets de la Loterie nationale, délivrés dans la bonne ville de Saint-Brieuc, on n'y connaît pas jusqu'ici un seul gagnant.

Si les sept vaches grasses annoncées par les libres-penseurs du XIX^e Siècle ne nourrissent pas mieux les populations que ne le fait la Loterie nationale, les années prospères ne sont pas proches, assurément.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6^e ANNÉE)
Ch. MASSET, directeur. — M. SIMON, administrateur général.

MARDI 14 février 1879.

SECONDE ET DERNIÈRE

Représentation extraordinaire

LES DANICHEFF

Comédie en 4 actes, de M. Pierre Newski.

M. Ch. MASSET jouera Ossip, qu'il a créé à l'Odéon; M^{lle} Marie LARGILLIÈRE celui d'Anna Ivanowa.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

Banques Départementales

62, RUE DE PROVENCE, PARIS.

Succursale de Saumur:

4, Place de la Bilange.

La Société générale des Banques Départementales a organisé dans ses succursales un service rapide pour l'achat et la vente à la Bourse de Paris, au comptant et à terme, de tous les fonds publics, moyennant le courtage de l'agent de change, soit 1,25 par 1,000 francs.

Dépêches télégraphiques affichées donnant 2 fois par jour les cours de la Bourse de Paris.

Les Banques Départementales se chargent de l'achat de Rente à terme par fraction depuis 500 fr. de Rente achetée pour 500 fr. de capital versé, et progressivement. — Placements avantageux. — Arbitrages lucratifs. — Conseils financiers donnés par correspondance. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Encaissement de tous coupons moyennant 25 centimes de commission par 100 francs. — Vérification des numéros sortis à tous les tirages. — Bourse spéciale des Valeurs non cotées avec tableau des offres et des demandes insérées gratuitement dans l'ÉPARGNE NATIONALE, le plus répandu de tous les journaux financiers.

On s'abonne à l'ÉPARGNE NATIONALE, organe de la Société (4 francs par an) en s'adressant à M. le Directeur de la succursale de SAUMUR, 4, Place de la Bilange.

Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET:

Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr.

Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Opiat dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADH. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castilestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

N^o 48,816: Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N^o 73,632: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Yeuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRIÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge; COBURN, confiseur, 60, rue Nationale; JACONET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Casagrande, Paris.

F. GODET, propriétaire-gérant.

